

prélèvements qui, dans le cadre du régime fiscal tel qu'il existait alors, réduiraient le montant de l'impôt fédéral sur le revenu. Ces mesures auraient eu pour conséquence directe de réduire la part fédérale des recettes de production de 13% à 6% au cours des neuf derniers mois de 1974, tandis qu'au cours de la même période la proportion des recettes provinciales serait passée de 31% à 42%. Le niveau de l'imposition fédérale serait demeuré très faible dans les années à venir. Afin d'empêcher cette érosion de l'assiette fiscale qu'allaient entraîner ces modifications des redevances provinciales, le gouvernement fédéral a présenté en mai et en novembre 1974 de nouveaux budgets aux termes desquels les nouvelles redevances provinciales n'étaient pas déductibles aux fins de l'impôt.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont par la suite adouci leurs positions vis-à-vis de l'impôt et des redevances afin de laisser à l'industrie plus de capitaux pour l'exploration et l'exploitation.

Législation. En juin 1975, un bill permettant au gouvernement fédéral de fixer le prix du pétrole aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation et autorisant la poursuite du programme de compensation relatif aux importations de pétrole a reçu la sanction royale malgré un désaccord au niveau des provinces.

Innovations commerciales. Le pétrole brut produit dans l'Ouest canadien est acheté par les sociétés de raffinage et de commercialisation, acheminé par pipelines jusqu'aux raffineries et transformé en produits pétroliers qui sont normalement distribués par l'intermédiaire des points de vente des grandes sociétés de raffinage. Par suite de l'accroissement de la disponibilité des produits vers la fin des années 60 et au début des années 70, les raffineries ont trouvé avantage à écouler une proportion de plus en plus grande de leur production par l'entremise de points de vente indépendants qui faisaient concurrence à leurs propres détaillants. Des stations indépendantes de vente à rabais offraient des prix réduits, mais moins de service et moins de primes publicitaires. Afin de s'attirer une partie de ce marché, les grandes sociétés pétrolières ont ouvert leurs propres stations de vente à rabais et de libre-service. Le libre-service est une innovation commerciale à l'intention des consommateurs qui désirent économiser à l'achat de produits pétroliers et un exemple des changements qu'entraînera probablement la forte hausse des prix.

Parmi les autres facteurs de changement, on peut mentionner le programme à long terme de conservation de l'énergie annoncé par le gouvernement en 1974, la création d'une société nationale des pétroles et la participation du gouvernement au projet Syncrude en ce sens qu'on accorde à ce consortium un prix «international» pour son produit. Le gouvernement fédéral a accordé d'autres privilèges lorsqu'il s'est joint à l'Alberta et à l'Ontario comme participant, avec l'industrie privée, à ce projet qui est considéré comme une entreprise commerciale et technique devant servir de base à l'exploitation future des sables pétrolifères.

Accord relatif à un programme international de l'énergie. En octobre 1974, le Canada a conclu provisoirement un accord avec 18 pays industrialisés en vue de créer une Agence internationale de l'énergie et d'établir une vaste coopération en matière d'énergie. Il reste au Parlement à ratifier l'accord, qui était encore à l'étude au niveau des provinces. Une partie du programme prévoit des dispositions d'urgence pour le partage et la conservation des disponibilités en pétrole si les livraisons en provenance d'outre-mer devaient être interrompues.

Les mesures à plus long terme comprennent des programmes nationaux de conservation de l'énergie visant à réduire la dépendance du groupe dans son ensemble vis-à-vis du pétrole importé, conformément à des objectifs annuels établis après accord. Pour 1975, l'objectif du groupe est une réduction de 2 millions de b/j par rapport aux niveaux prévus antérieurement pour cette année. Les mesures actuellement à l'étude comprennent l'exploitation accélérée d'autres sources d'énergie et la coopération en matière de recherche et développement. L'objectif global de l'Agence est de réduire, grâce à la coopération multilatérale, la vulnérabilité des pays participants aux changements dans le prix et la disponibilité du pétrole importé, et d'assurer une certaine stabilité sur les marchés énergétiques mondiaux.

Dans l'ordre de priorité figurait une rencontre entre, d'une part, les pays importateurs de l'Agence et les membres de l'OPEP et, d'autre part, des pays moins développés qui dépendent du pétrole importé, en vue d'en venir à un accord général sur les approvisionnements et les prix. Des mécanismes spéciaux ont été établis, par l'entremise du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ainsi que d'agences et d'organismes spéciaux des pays